

les bustes en marbre de M. Royer-Collard et de M. Guizot. Le directeur a été chargé de transmettre au ministre les remerciements de la compagnie.

— Les **ORDRES FÉMININS**. — A propos du dernier dîner donné à la présidence au profit de la compagnie, il a été décidé que le maréchal de Mac-Mahon portait, sur une charmante toilette blanche, le ruban de Marie-Louise d'Espagne; le *Sport* rappelle que la duchesse de Magenta possédait encore un autre ordre, celui de Sainte-Elisabeth, fondé par don Juan, prince régent de Portugal en 1801 et constate en même temps que les ordres pour les dames sont assez nombreux en Europe. L'Allemagne a l'ordre de Louise et la croix du Mérite, créée par l'empereur Guillaume en 1871; l'Autriche a l'ordre de la Croix étoilée due à l'impératrice Éléonore, veuve de l'empereur Ferdinand II; la Bavière ne possède pas moins de quatre ordres féminins: Ste-Elisabeth, créée par l'électrice Elisabeth en 1766; Ste-Thérèse dû à la reine Thérèse en 1827; Ste-Anne, du couvent des dames de Munich, et Sainte-Anne du couvent des dames de Wurzburg. L'Espagne a l'ordre de Marie-Louise, fondé par la femme de Charles IV en 1797. Le Mecklembourg a l'ordre de la couronne des Wendes, fondé il y a une douzaine d'années et dont la Grande-Croix se donne aux dames. Le Portugal a Sainte-Elisabeth, dont je parlai dans le *Journal*. La Russie a l'ordre de Sainte-Catherine, créé par Pierre-le-Grand. La Saxe, l'ordre de Sidonie, créé par le roi il y a cinq ans. Le Wurtemberg a l'ordre d'Olga, en l'honneur de la reine, qui remonte à la même époque. La Perse, elle-même, a son ordre pour les dames, créé par le Shah il y a trois ans, et qui plus d'un corsage féminin ambitieux de ruban, me saura gré de lui signaler.

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE LA SEINE-INFÉRIEURE.
Un père empoisonné par sa fille.
Le 17 août, un homme d'un âge avancé, mais tout aussi débile, recevait son dévouement devant la Cour d'appel de la Seine-Inférieure. Le jury avait à juger une femme de Delle-les-Rouen, Hésérite Brard, âgée de trente-cinq ans. Elle avait empoisonné son père.

Le crime remontait au mois d'août. Le vieillard vivait seul, et bien qu'il eût été à plusieurs reprises, victime des brutalités de sa fille, il n'avait pu se résigner à quitter son domicile. Elle avait passé quelques jours près de lui. Le 17 août, elle était arrivée le soir, et le lendemain, dans la soirée, son père dîna avec une crème dont sa fille avait refusé de manger le matin. Il eut à peine touché à cette crème, qu'il fut pris d'atroces souffrances; toute la nuit, il fut malade. Le lendemain, une fièvre, voulant lui rendre un peu de force, lui fit boire du thé auquel elle mélangea de l'eau-de-vie. Le malade trouva que ce mélange avait un goût singulier, et, à partir de ce moment, ses douleurs augmentèrent. Il expira huit jours plus tard, après une agonie affreuse.

On s'était beaucoup de cette maladie et de cette mort que rien ne faisait prévoir, et on se dit tout bas que la femme Brard avait empoisonné son père, pour s'assurer plus vite la succession du vieillard, qui possédait environ trois mille francs.

Une perquisition fut opérée au domicile du défunt. On retrouva le reste de la crème qu'il avait mangée, avec la bouteille qui contenait l'eau-de-vie dont on lui avait fait prendre quelques gouttes. L'analyse chimique révéla que l'une et l'autre contenaient de l'arsenic et de l'acide chlorhydrique en quantités énormes, et l'autopsie du cadavre acheva d'éclaircir la justice: le malheureux était bien mort empoisonné.

La femme Brard fut arrêtée. Aux charges accablantes qui s'élevaient contre elle, elle répondit par des dénégations obstinées et une explosion de fureur. Des témoins vinrent raconter qu'elle avait toujours désiré la mort de son père, qu'un jour, elle l'avait entendu crier: « Il ne crévera donc pas, cette vieille croûte-là, j'aurais un peu d'argent! » A un autre, elle avait offert deux cents francs pour empoisonner son père. Le pauvre vieillard, qui avait soixante-seize ans, ne se faisait lui-même aucune illusion sur la cause de sa mort: « C'est ma coquine de fille qui me tue, disait-il pendant sa maladie; elle m'a administré un bouillon d'ouze heures. »

M. l'avocat-général Buschère, qui occupait le siège du ministère public dans cette horrible affaire, a conclu à l'application de la peine capitale, et le jury de la Seine-Inférieure, après une courte délibération, a rapporté un verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes. La femme Brard a été condamnée à mort. Elle a entendu le terrible arrêt sans émotion apparente et s'est retirée avec un si grand calme qu'on eût dit qu'il ne s'agissait pas d'elle.

On nous écrit de Paris, 22 novembre:

Nous avons à constater aujourd'hui une importante amélioration du cours de nos fonds publics. Les gens prudents préféraient que la reprise affectât des allures moins vives. Huit jours nous séparèrent encore de la reprise des primes et si dans cet intervalle il arrivait quelque événement défavorable, elle produirait une perturbation d'autant plus grave que les cours seraient plus élevés. Les gens timides peuvent se mettre à la hausse à peu de frais: on offre les primes au courant d'0.50 véc 0.20 d'écart et celles dont 0.25 véc 0.40 d'écart.

La bourse a été d'une fermeté remarquable et les transactions ont présenté beaucoup plus d'animation que les jours précédents.

Le 5 0/0 a fermé à 104.70 en hausse de 0.30, c'est le cours moyen de la journée, il a fait au plus bas 104.60 et au plus haut 104.80. Les demandes de l'aspeclation étaient plus pressées encore sur le 3 0/0. Il a monté de 0.40 après s'être élevé jusqu'à 70.00. On a pu se rendre compte de l'importance de la hausse à l'étranger, l'idée d'employer comme levier de hausse un escompte de 15,000 fr. de rente, comme si les titres de 5 0/0 italien étaient rares sur la place.

La hausse de nos fonds publics a eu pour conséquence celle de toutes les valeurs de spéculation. Les actions du Crédit foncier de France ont cependant baissé d'une quinzaine de francs. On craint que l'affaire des bons de délégations de la ville de Paris, escomptés l'empire par le Crédit foncier ne se dénoue devant les tribunaux.

NOUVELLES DU MATIN

Paris, 22 novembre, 8 h. 05. s.
Les réunions de la gauche et de l'Union républicaine, ont aujourd'hui délibéré sur la question des enterrements civils.

Elles n'acceptent pas la transaction qui maintient l'inégalité de traitement basée sur la différence des opinions religieuses et demandent le retour pur et simple au décret de messidor.

Les bureaux des trois gauches se réuniront demain, avant la séance, pour prévoir toutes éventualités, si les déclarations du ministère de la guerre ne sont pas considérées comme satisfaisantes.

Les bureaux des trois gauches déposeront un ordre du jour motivé, affirmant la nécessité d'appliquer le décret de messidor.

M. Bismont a conféré, dans la soirée, avec le ministre de la guerre. La commission du budget a entendu M. Waddington au sujet de l'amendement Plessier, demandant que l'Etat vienne en aide aux communes qui se sont imposées extraordinairement pour établir la gratuité de l'instruction.

D'accord avec le ministre, elle a admis que cette disposition devait faire l'objet d'un projet de loi.

La commission a voté, le 10 août, l'amendement Gambetta, proposant un crédit de 300,000 fr. pour l'établissement du port de Bouc, dans les Bouches-du-Rhône (1).

Quelques membres de la commission ont soutenu que la commission exécutait ses droits en affectant des crédits à un projet de travaux publics qui n'a pas été soumis à la Chambre ni voté.

On assure qu'il sera déposé à la Chambre une proposition tendant à introduire la disposition du règlement: la commission du budget ne pourra pas introduire des crédits pour des projets dont elle n'est pas saisie et ne peut pas supprimer entièrement les crédits affectés à l'application des lois qui ne sont pas abrogées et modifiées par les voies ordinaires.

Genève, 21 novembre
Dimanche prochain aura lieu l'élection complémentaire de 19 membres du grand conseil.

La presse de l'opposition prêche l'abstention.

Rome, 21 novembre.
La Chambre a élu vice-présidents, MM. Desantis, Spantigati et Puccioni. Demain aura lieu l'élection du quatrième vice-président.

Washington, 21 novembre.
Rien n'est encore décidé officiellement relativement à l'élection présidentielle.

Cette élection n'aura lieu en fait que le 6 décembre, date à laquelle les électeurs se réuniront dans les capitales de leurs Etats respectifs et voteront pour le président et le vice-président. Leurs votes cachetés, transmis à Washington, à l'adresse du président du Sénat, ne seront dépouillés que le second mercredi de février en présence des deux Chambres. C'est là que se produiront et que seront décidées les constatations de certains votes électoraux.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* publie à la date du 19 novembre, le texte d'un ukase du 18, ordonnant une nouvelle émission de billets de banque à 5 0/0, au moyen d'une souscription publique, pour un capital nominal de 100 millions de roubles, en vue de couvrir les dépenses extraordinaires imposées au Trésor de l'Etat, par suite des événements politiques.

dans lequel elle s'attache à démontrer que les Allemands n'ont aucun motif pour refuser de prendre part à l'Exposition universelle de 1878.

Nouvelles du soir

On écrit de Paris, ce matin: « Le Rappel donne les renseignements suivants: C'est le général Berthaut, ministre de la guerre, qui prendra le premier la parole, aujourd'hui, pour faire connaître officiellement la solution, à laquelle s'est arrêté le gouvernement. »

« Deux extraits de la *Republique française*: « M. le ministre de la guerre et M. le ministre de la justice ne doivent se faire aucune illusion. La question des enterrements civils n'est pas de celles qu'on écarte par un élan de non recevoir, ou qu'on étouffe par des sophismes. Ce genre de questions, où ce qu'il y a de plus délicat et de plus indomptable dans l'âme humaine est profondément intéressé, restent ouvertes et s'enveniment avec le temps, jusqu'à ce qu'elles soient résolues. Un gouvernement s'honore et se fortifie en les résolvant avec franchise. »

« L'héritage du cabinet Dufaure n'est pas aussi ouvert qu'il paraît à certains journaux de la droite. Il ne s'est encore élevé entre lui et la majorité, que des dissentiments secondaires, que la Chambre a pu trancher dans un sens contraire aux vues particulières des ministres, sans porter atteinte ni à leur dignité ni à leur autorité. »

« D'après des renseignements de journaux républicains du matin: « L'accord ne s'est pas fait aussi complètement qu'on le disait, entre les diverses fractions de la droite, au Sénat pour l'élection de deux inamovibles. »

« Le succès de M. Chesnelong paraît certain, mais celui de M. le général Vinoy l'est moins; et les constitutionnels ont beaucoup de peine à se décider à voter pour lui. M. le procureur général Renouard pourrait bien être élu. »

« M. Savory, député, donne sa démission de directeur politique du journal *l'Echo*. »

Petite Bourse du soir: 3 0/0, 70.52, 50.57, 55. Emprunt 104.55, 50.37, 55. Turc, 41.02. Extérieure 13 7/8. Egyptienne, 249.37, 248.75. Banque, 366. Italien, 70.50, 70.55.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Berlin, 22 novembre.
Les journaux du soir, et particulièrement la *Gazette de la Croix* et la *Gazette Nationale*, considèrent la publication de la dépêche de lord Loftus comme un signe évident des efforts que l'on fait pour écarter tout motif de dissension entre l'Angleterre et la Russie, et pour calmer les esprits. Ces journaux ajoutent que l'on doit avoir foi dans les paroles de l'empereur de Russie, qui a assuré lui-même qu'il ne songeait à aucune conquête. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* pense que cette déclaration est d'un bon augure pour la mission de lord Salisbury.

Berlin, 22 novembre, 10 h. 57 soir.
Le marquis de Salisbury s'est rendu à 9 h. 3/4, au ministère des affaires étrangères, auprès du prince de Bismarck.

L'ambassadeur anglais, lord O. Russell, étant malade, c'est le secrétaire qui a reçu lord Salisbury.

Berlin, 22 novembre, 10 h. 38 soir.
Le marquis de Salisbury est arrivé ce soir, à 8 heures. Il a été reçu à la gare par le premier secrétaire d'ambassade anglaise M. Mac Donnell, et il est descendu à l'hôtel Kaiserhof.

Bruxelles, 22 novembre.
Le Nord s'étonne que huit jours après les paroles du czar à lord Loftus, le comte de Beaconsfield ait pu prononcer son discours de Guiddhall.

Le Nord trouve étrange que la dépêche de lord Loftus, en date du 2 novembre, soit restée secrète pendant 20 jours. Il fait ressortir l'ordre successif des derniers événements: le 2 novembre, l'entrevue de l'empereur Alexandre et de lord Loftus; le 9, le discours de M. Disraeli, et le 11, le discours du czar à Moscou.

Bruxelles, 22 novembre.
Le Nord dit que le programme russe touchant les garanties à exiger de la Porte, publié par les feuilles autrichiennes paraît, à quelques nuances près, conforme à la réalité. La Russie insistera donc sur son adoption; mais ce programme n'est pas absolument inflexible et cela est vrai surtout, ajoute l'organe russe, pour la clause relative à l'occupation des provinces insurgées.

Constantinople, 22 novembre.
Edhem-Pacha, ambassadeur à Berlin, a été nommé deuxième plénipotentiaire de la Sublime-Porte à la conférence.

Vienne, 22 novembre.
D'après une dépêche de Belgrade, le ministre serbe aurait donné sa démission. On ignore les motifs de cette détermination.

Toutes les troupes serbes quittent leurs positions actuelles et sont dirigées sur la Drina.

Rague, 22 novembre
Le gouvernement autrichien a opposé un refus à la demande de la Turquie tendant à l'embarquement des troupes qui sont à Gravosa et à leur passage sur le territoire autrichien. Il a ordonné à la frégate *Muzraf* de quitter immédiatement le port de Gravosa en déclarant qu'elle y était entrée contrairement aux traités. Le commandant de la frégate déclare ne pouvoir partir à cause d'avaries à la machine. Une commission a été envoyée pour constater les faits allégués.

Berlin, 22 novembre.

Le Parlement allemand a continué la 2^e délibération sur le paragraphe du projet de loi judiciaire qui soumet, conformément aux propositions de la commission, les délits de presse au jugement des cours d'assises. Ce paragraphe a été combattu par les ministres de la justice de Prusse et de Saxe, ainsi que par MM. Gueist et Treitschke, mais a été cependant adopté par 212 voix contre 165 au scrutin par appel nominal, bien que le conseil fédéral se fût aussi prononcé dans le sens contraire.

Madrid, 22 novembre.
Une dépêche de source officielle annonce que le *Monzuma* a pris la direction de Gnaira, naviguant de concert avec un autre bâtiment aux allures suspectes.

La frégate de guerre *Isabel Catalica* suit de près les pirates.
Lisbonne, 22 novembre.
Le câble de Lisbonne à Madère est rétabli.

Madrid, 22 novembre, 7 h. 20 soir.
Le Brick italien *Zeo* a conduit à Gibraltar 23 naufragés du steamer anglais *Genoa* qui a coulé bas. Le capitaine et 5 matelots du *Genoa* ont péri.

Bucharest, 22 novembre.
L'adgesse au prince, votée par le Sénat accentue la neutralité comme celle de la Chambre des députés. Le prince a répondu dans le même sens.

La Chambre des députés a voté un crédit de quatre millions pour compléter l'armement et l'approvisionnement de munitions.

DERNIERE HEURE

Paris, 23 novembre, 1 h. 5.
Les gauches adoptent définitivement les candidatures sénatoriales de MM. Renouard et Alfred André.

On assure que le ministre de la guerre considérant que les enterrements civils, sont généralement des manifestations politiques auxquelles l'armée ne peut s'associer, croit nécessaire de maintenir les règlements militaires selon l'interprétation qu'en a faite M. du Barail.

Le conseil des ministres s'est réuni; aujourd'hui à Versailles, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon pour examiner la question pendante aux Chambres sur les enterrements civils.

Paris, 23 novembre, 3 h. 5.
Le conseil des ministres est terminé. On a confiance qu'à la suite de la décision prise l'incident des enterrements civils se terminera sans orage.

Belgrade, 23 novembre.
La démission du Cabinet serbe n'est pas acceptée.

Londres, 23 novembre.
Le *Times* répète que, s'il y a guerre, l'Angleterre ne combattra pas, mais, qu'elle surveillera attentivement les événements.

COMMERCÉ

Anvers, 22 novembre.
Laines. — On a vendu 63 balles laine de la Plata en suint.

Pétrole. — Hausse. On cote disponible 57; courant du mois, 57; décembre, 56; janvier 1877, 56; février, 55; 3 premiers mois, 53 50 les 100 kilos.

Sucres bruts indigènes. — Prix soutenus. On cote disponible, 74 50; liv. décemb. janvier-janvier, 74 50 les 100 kilos, entropé.

CAFÉS. — Marché ferme. Marchandise rare. Paris, 22 novembre
Marché aux céréales du mercredi

Blés. — Offres rares, demande régulière, marché ferme, prix en hausse de 0.50 sur les cours de mercredi dernier. On cote 28.50 à 30 et pour blés de choix 30.50 à 31 les 100 k. en gare.

SEIGLE. — Marchandise rare, demande active, hausse de 25 à 50 c. On cote 20.50 à 21 les 100 k.

ORGE. — Marché ferme, demande soutenu 21 à 22, suivant qualité les 100 kilos.

ESCORGEON. — Marchandise manque, prix tenus en hausse 20 à 21 les 100 kilos.

qu'une hausse locale pourra être tentée mais les éléments de la demande manquant ne se soutiendra pas longtemps même nominale.

D'ailleurs les ventes sont toujours la pour venir répondre à meilleurs prix aux demandes au fur et à mesure des besoins qui se produisent.

Cet état de choses est donc forcé de durer encore quelque temps, jusqu'à l'échéance des contrats en cours d'exécution.

Les cours se sont raisonnés de 73 à 74 fr. les 100 kil. En premières mains on tient à 75 fr. et au-dessus.

Les essences lavées de pétrole sont stationnaires à 90 fr. les 100 kil., les prix sont tenus avec fermeté.

Les huiles brutes de pétrole d'Amérique, coût fret et assurance à 33 fr. les 100 kil. Les essences lavées en Amérique, coût fret et assurance 27.65 les 100 kil., les qualités brutes 27 fr. de moins par 100 kil.

Par trois navires en mer, venant de New-York, il est attendu 14,200 barils de pétrole brut pour la raffinerie de Paris.

On a signalé de la hausse sur les diverses places de l'Europe en huile raffinée de pétrole. En clôture de semaine, Anvers cotait 86 fr. les 100 kil., tandis que huit jours avant, ses prix étaient à 83.50 les 100 kil.

Les exportations du pétrole d'Amérique en Europe, du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre, se chiffrent comme suit en huile raffinée et en essence de pétrole.

Pour 1876,..... barils 5,240,000
— 1875,..... 4,927,600 même période.

Différence en plus en 1876, 322,000 barils.

MÉTALX. — Londres, 21 novembre: les cuivres sont soutenus. On a traité quelques affaires en Chili en barre disponible et à livrer aux prix de 87 1/2 et 87 1/2 sh. On cote Wallaroo 86 1/2, st. 10 sh., Anglais Tough 83 à 84 1/2, Etain, prix en bonnes affaires faites pour étain des détroits de 77 à 78 1/2, et pour Australie de 76 1/2, st. 10 sh., 77 1/2, 10 sh. Fonte ferme, au cours de 39 sh. 6 d.

Liverpool, 21: en cuivre, prix soutenus aux cours précédents.

Glasgow, 21: fonte plus ferme en clôture, vendeurs à 89 sh. 1 1/2 den. Expéditions pendant la dernière semaine, 8,026 tonnes, contre 6,879 l'année dernière, somme correspondance.

Bestiaux. — LA VILLETTE, 21 novembre. 21,930 animaux agerant hier à la vente; 21,131 ont été vendus, 18,064 pour Paris et 4,064 pour l'étranger; 785 n'ont pas trouvé preneurs.

Espèces	Ames.	Von.	Prix extrêmes.	Prix 13 nov. 75.	Prix 15 nov. 75.
Bœufs	2,225	1,908	120 à 76	130 à 182	130 à 182
Vaches	1,125	1,093	112 à 112	112	112
Taureaux	89	89	92 à 131	96	120
Veaux	475	439	40 à 230	150	216
Moutons	16,386	16,248	35 à 90	50	80
Porcs gras	1,435	1,373	44 à 72	30	150
— maigres					

Aujourd'hui il a été amené 508 veaux d'un poids moyen de 78 kil. Prix obtenus: 1^{er} qual. 2 20; 2^e qual., 2; 3^e qual., 1 60. Prix extrêmes, 1 30 à 2 30.

GRANDS COURS DE LA VILLE DU 22 NOVEMBRE.
SUCRE INDIGÈNE (88 degrés)
Pain 5 kil. n. 1
— n. 2
COTE OFFICIELLE DU 3/6

Retorave disponible	77	...
3/6 fin disponible	64 50	...
Mélasse	64 50	...
— courant	66 50	...
2 derniers mois	63	...
4 premiers	63	...
4 d'été	70	...
prochain	67	67 50

Marché de Cambrai du 21 novembre.
GRAINES OLLIGINEUSES.
Colza de saison 28 — 39 25
Oillettes nouvelles 32 — 33 25
Lin 23 — 25 —
Cameline 16 — 21 —

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour l'insertion de **AVIS DE VENTES JUDICIAIRES FORMATIONS DE SOCIÉTÉS** et autres PUBLICATIONS LÉGALES et JUDICIAIRES.

Publications légales

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Faillite DUNAS-BELLOY

MM. les créanciers de la faillite DUNAS-BELLOY, marchand de déchets à Tourcoing, sont invités à se rendre au tribunal de commerce de Tourcoing, salle des faillites, le vendredi 1^{er} décembre 1876, à 4 heures du matin. La réunion a pour but de délibérer sur la formation d'un concordat ou d'un contrat d'union. 12502-384

Faillite DUVOCHEL

MM. les créanciers de la faillite de M. DUVOCHEL, dit Deslandes, facteur des marchés à la criée de la ville de Tourcoing, sont avisés que la dernière réunion afin d'affirmer et de vérifier de leurs créances contre ledit Duvochel aura lieu au tribunal de commerce de Tourcoing, salle des faillites, le samedi 2 décembre 1876, à 9 heures du matin. 12503-385

Formation de Société

Suivant acte reçu par M. VALENDDUCQ, notaire à Lannoy, soussigné, assisté de témoins, le sept novembre mil huit cent soixante-seize, folio vingt-deux, verso, case trois. Reçu cinq francs, décimes un franc vingt-cinq centimes. (Signé) : VALENDDUCQ.

M. AUGUSTE DASSONVILLE, marchand-grainetier, demeurant et domicilié à Toufflers.

Et M. JULES DASSONVILLE, marchand-grainetier, demeurant et domicilié à Lys-lez-Lannoy.

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'achat et la vente des grains, graines et engrais.

Cette société est contractée pour neuf ans du quinze août mil huit cent soixante-seize au quinze août mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Le siège de la société est fixé à Toufflers. La raison et la signature sociales sont :

Dassonville frères
Chacun des associés a la gérance et l'administration de la société et peut faire usage de la signature sociale, mais la société ne peut être engagée que pour autant que la obligation soit relative à la société et inscrite sur ses registres; en conséquence tous engagements devront exprimer la cause pour laquelle ils sont souscrits.

Les associés ont apporté à la société la jouissance de bâtiments à usage de magasins et dépendances, sis à Toufflers, et ils doivent apporter par moitié tous les fonds nécessaires à la marche régulière des affaires sociales.

Pour extrait conforme audit acte dont deux expéditions ont été déposées le vingt-deux novembre mil huit cent soixante-seize, l'une au greffe de la justice de paix du canton de Lannoy et l'autre au greffe du tribunal de commerce de Roubaix. (Signé) : VALENDDUCQ.

12496
M. EUBLES AVENDRE, A LOUER
A LOUER de suite pour entrer en jouissance le 1^{er} janvier, une maison avec jardin. S'adresser rue de Lille, 129. 12481

A LOUER pour enjouer de suite, une maison n. 1501 rue du Bois, 24, propre à tout commerce. S'adresser même rue, 22. 12501

MAISON A LOUER
On demande à louer une maison pour louer une maison pour fabricant du prix de 2 à 3,000 francs.

A VENDRE une belle campagne à Toufflers, située entre Rue de Champ et une maison. Une belle maison avec jardin, rue Daubenton. Une, rue Ste-Thérèse, avec grande porte et magasin. Plusieurs avec terrain, rue de M. Campagnon. Et rue Colbert, avec jardins. Un beau terrain au Boulevard de Paris, par lots ou en totalité. Le long du canal, des terrains propres à bâtir. Rue de l'Hommelet, un beau terrain propre à bâtir. Fonds à placer sur hypothèques par somme de 25, 28 et 100 mille francs. S'adresser à Jean-Baptiste Depasse, rue du Moulin, 13.

A VENDRE et se vendent lots de terrain à bâtir, d'une superficie d'environ quatre cents mètres, situés au face de la mer, sur la Plage de Mers-les-Bains (Seine-Inférieure) à proximité de la gare du Tréport. S'adresser à M. MONICIS, architecte à Eu, ou à M. MOLLAT, notaire à Amiens.

A VENDRE, à Nieuport-Bains, une belle et vaste villa, située sur la rive gauche de la mer, avec 20 mètres de front sur rue et 30 mètres de profondeur. Salon, salle à manger, neuf chambres, écuries, remise, etc. S'adresser à M. Jean-Baptiste Depasse, dépositaire des plans. 12528

MAISON A LOUER pour le 1^{er} janvier 1877, une grande maison avec jardin, située au centre de la ville avec vastes bâtiments d'usage de fabricant ou de négociant. S'adresser au bureau du journal, sous le numéro 400 pour connaître les conditions. 12505